

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions légales, la Municipalité vous soumet, par voie de préavis, les comptes 2023 qui suivent.

### Résumé des comptes 2023

Après amortissements légaux, les comptes affichent un excédent de charges de **fr. 19'038.12** alors que le budget prévoyait une perte de **fr. 24'735.80**.

Les amortissements comptables se sont élevés à **fr. 135'895.80** dont fr. 83'765.80 au patrimoine administratif et fr. 52'130.00 au patrimoine financier. Aucun amortissement extraordinaire n'a été effectué.

Les amortissements financiers (remboursement des dettes bancaires) se sont élevés à **fr. 131'240.00** et nous avons emprunté fr. 222'000.- afin de financer le préavis 12/2021 (Réalisation des travaux sur la route en traversée de localité RC 153 C-P - Route du Dîme: Aménagement d'un trottoir et élargissement de la chaussée).

Enfin, et en prévision de notre passage à MCH2, il a été décidé d'effectuer les prélèvements aux fonds de réserve suivants :

- « forêts » (9282.2) pour fr. 20'000.00
- « épuration » (9280.6) pour fr. 4'441.15
- « défense incendie » (9280.1) pour 4'750.00
- « Fonds Paul Robert » (9280.4) pour 19'220.00 (selon leur demande)

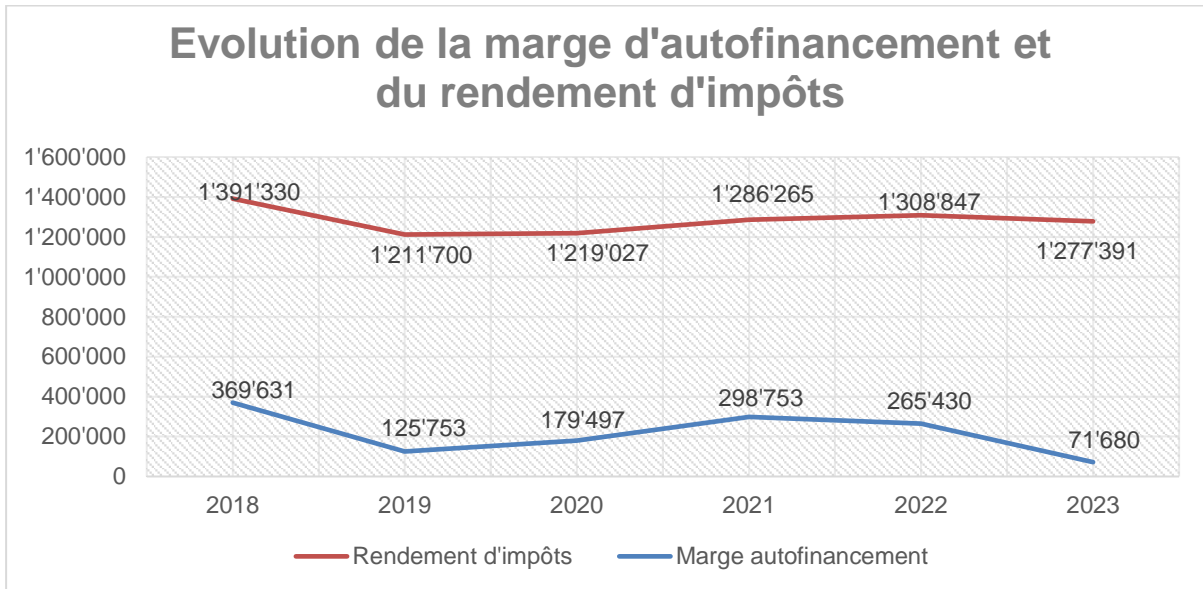
Ces prélèvements ont comptablement amélioré notre résultat pour un total de **fr. 48'411.15**.

### Fonctionnement

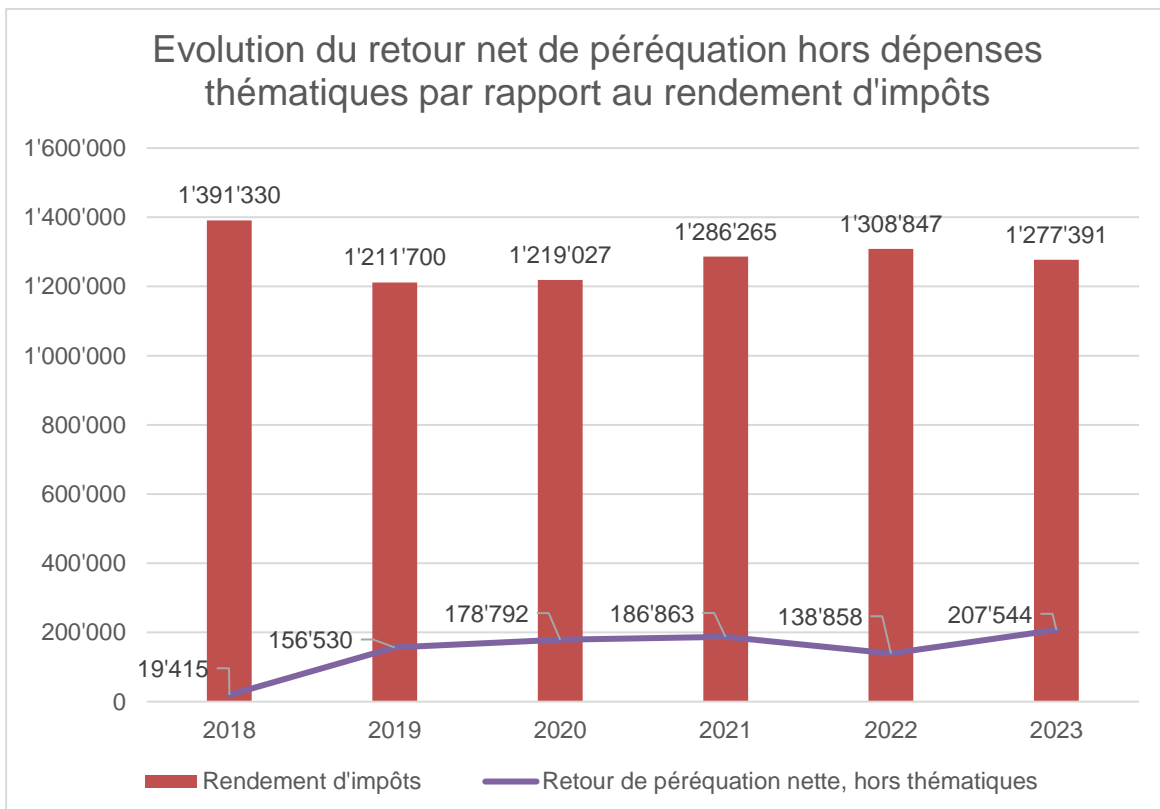
Le rendement d'impôt (rubrique 21) est plus de fr. 100'000.- supérieur au budget, principalement grâce aux droits de mutation, à l'impôt sur les successions et la rétrocession sur les ventes de gaz de VoEnergie.

En comparaison avec les impôts 2022, le rendement est en légère baisse. La diminution de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques est importante mais en partie compensée par les autres revenus d'impôts.

Notre marge d'autofinancement, c'est-à-dire notre capacité à financer nos projets sans passer par l'emprunt, est passée de **fr. 265'430.00 en 2022 à fr. 71'680.00**. La différence est due à l'excédent de charge pour fr. 19'000.-, les prélèvements aux fonds pour fr. 48'000.- et l'amortissement extraordinaire de 2022 de fr. 125'000.-.



Sur le graphique ci-dessous, nous pouvons voir que la péréquation nous est favorable à hauteur de **fr. 207'544** pour 2023. Ce montant est en hausse par rapport à 2022 car la « compensation solidarité » est plus importante (+ fr. 50'000.-).



**Investissements**

Préavis 12/2021 :

Réalisation des travaux sur la route en traversée de localité RC 153 C-P –

Route du Dîme: Aménagement d'un trottoir et élargissement de la chaussée) : **dossier clos**

**Emprunts et plafond d'endettement et de cautionnement**

Le montant de nos emprunts, y.c. la limite de crédit non-utilisée de **fr. 450'000.00**, le cautionnement de l'ASCOVABANO et celui de l'AIVN s'élève au total à **fr. 4'679'245.00** au 31.12.2023. Notre plafond d'endettement étant à fr. 9'000'000.00, nous avons un **solde disponible de fr. 3'930'330.00**.

**Demande de la Municipalité**

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

**Le Conseil général de Romainmôtier-Envy, sur proposition de sa Municipalité, entendu le rapport de la Commission, et conformément à l'art. 4, chiffre 1 et 2 de la Loi sur les communes, et à l'art. 13 al. 1 et 2 du Règlement pour le Conseil Général, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :**

**Article 1 :**

D'accepter les comptes et la gestion 2023 tels que présentés.

**Article 2 :**

D'en donner décharge à la boursière, à la Municipalité et à la commission de gestion.

Romainmôtier, le 13 mai 2024

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

*Signé*

*Signé*

M. Benoit

L. Lavanchy